



EZANVILLE

RAPPORT N° 202400 0015

**Objet :**

Affichage des avis de mises à disposition au public concernant le projet de modification simplifié n°3 du plan local d'urbanisme

**Destinataires :**

- Monsieur le Maire
- Service Urbanisme d'Ezanville
- Archives de la Police Municipale

## RAPPORT D'INFORMATION

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf du mois de mars

Nous soussigné(s), Garde champêtre Chef Principal HELMSTETTER Jean

Agents de Police Judiciaire Adjointes, agréés et assermentés, en résidence à la Mairie de EZANVILLE

En fonction à la Police Municipale de EZANVILLE

Agissant en tenue et de service, conformément aux ordres reçus de Monsieur le Maire de EZANVILLE

Vu les articles 21, 21/2°, 21-1, 21-2, 73 et 429 du Code de Procédure Pénale

Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article L511-1 du Code de la Sécurité Intérieure

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des faits suivants :

- Le vendredi vingt neuf mars deux mille vingt quatre à neuf heures et quinze minutes, suite à la demande émanant du service urbanisme de la ville d'Ezanville, affichons les avis de mises à disposition au public concernant le projet de modification simplifié n°3 du plan local d'urbanisme, dans les panneaux administratifs de la commune.

- Affichons les avis de mises à disposition aux publics, dans les panneaux situés Rue Anglade, Rue de Condé, Rue des Silos à grains, Avenue Foch angle Chemin de Moisselles, Place de la gare, Place de la République, Rue de l'Ancienne Poste, Rue Villebois Mareuil angle Route de Domont, 72 Route de Domont et Allée Auguste Renoir à Ezanville.

- Réalisons des clichés photographique afin de les joindre au présent rapport.

Rapport fait pour être transmis à notre à Monsieur le Maire ainsi qu'au service urbanisme de la commune d'Ezanville.

Fait et clos à Ezanville

Le 29/03/2024.

Signature du rapport N°2024 000015

Les A.P.J.A. :

Vu et transmis,  
Le Chef de Service de Police Municipale

Photo N°1 - <Nouvelle photo>



Photo N°2 - <Nouvelle photo>

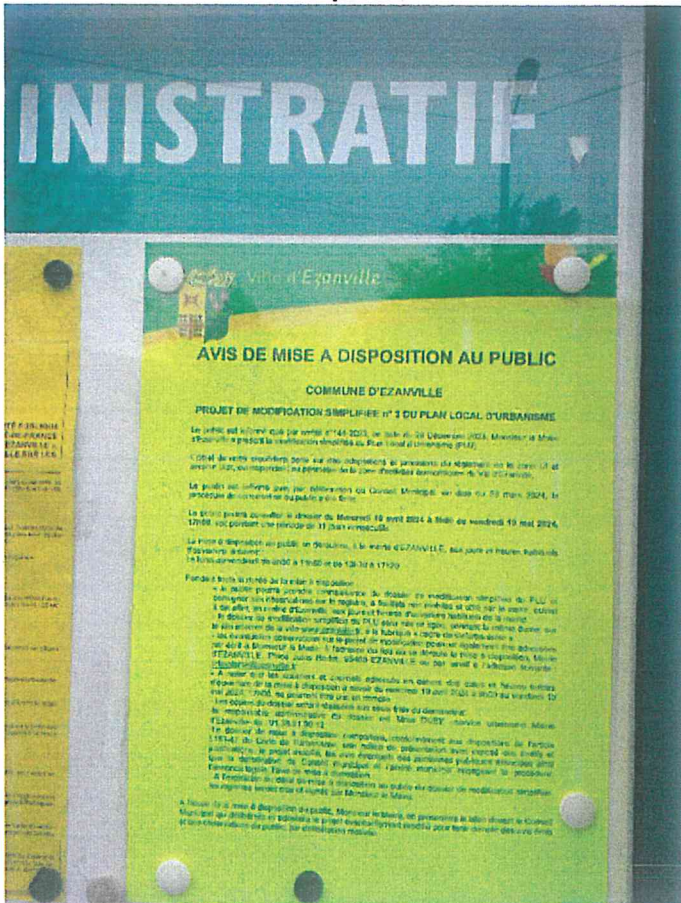


Photo N°3 - <Nouvelle photo>



Photo N°4 - <Nouvelle photo>

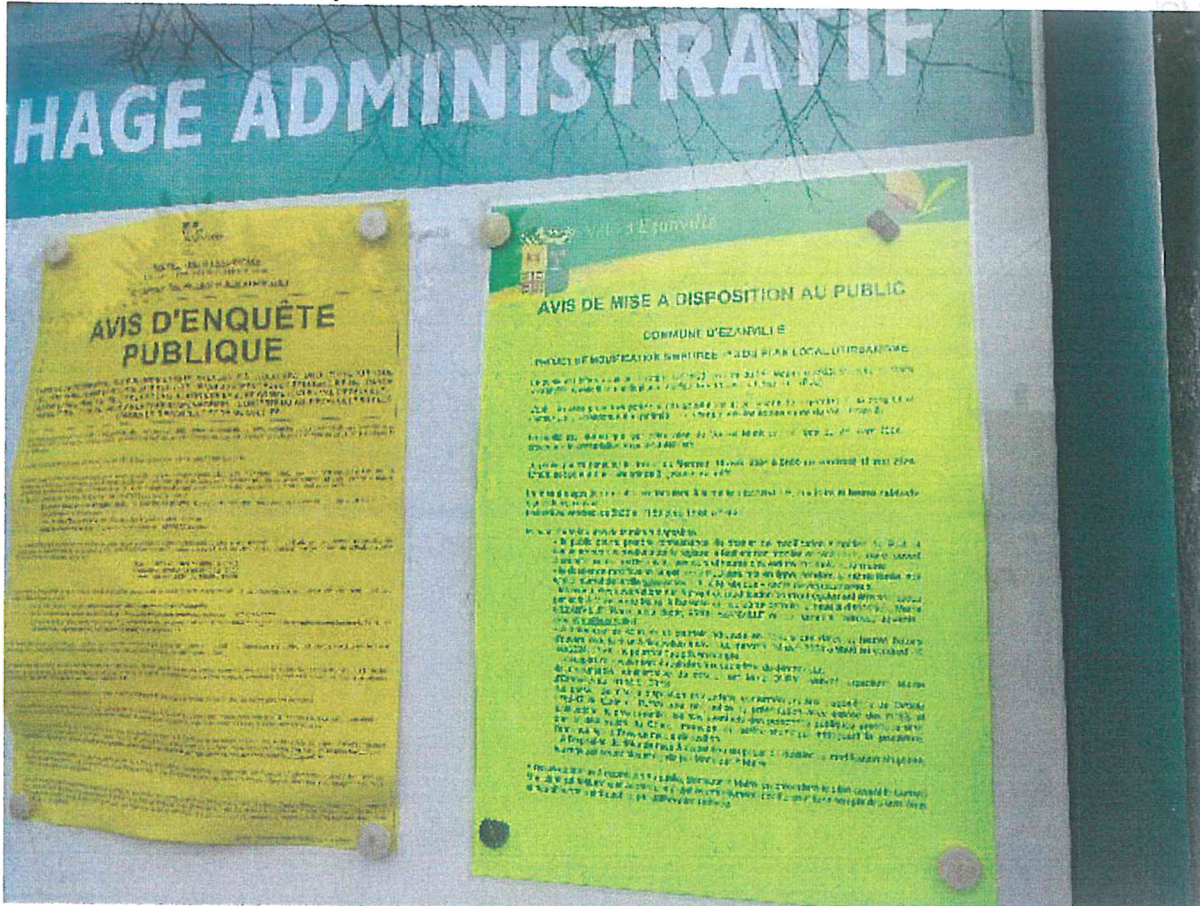


Photo N°5 - <Nouvelle photo>

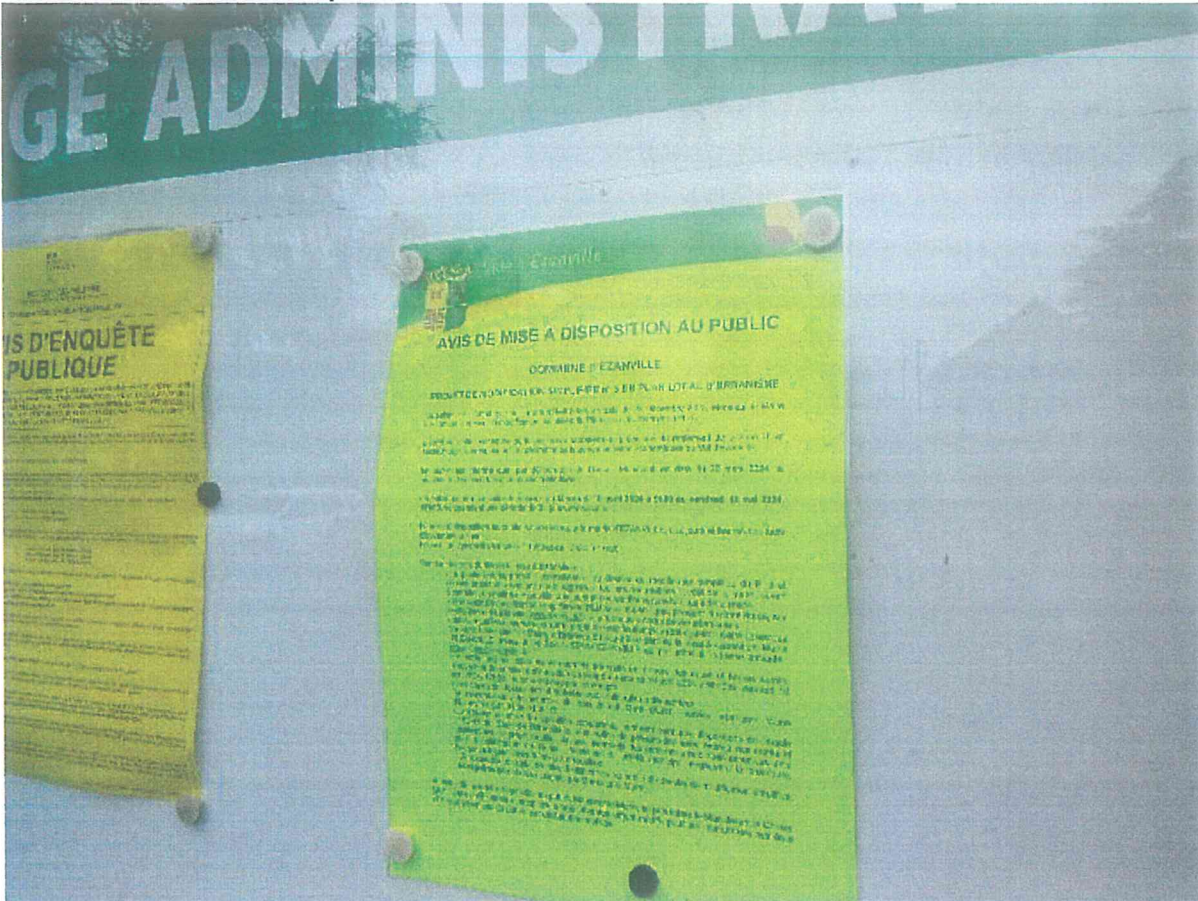


Photo N°6 - <Nouvelle photo>

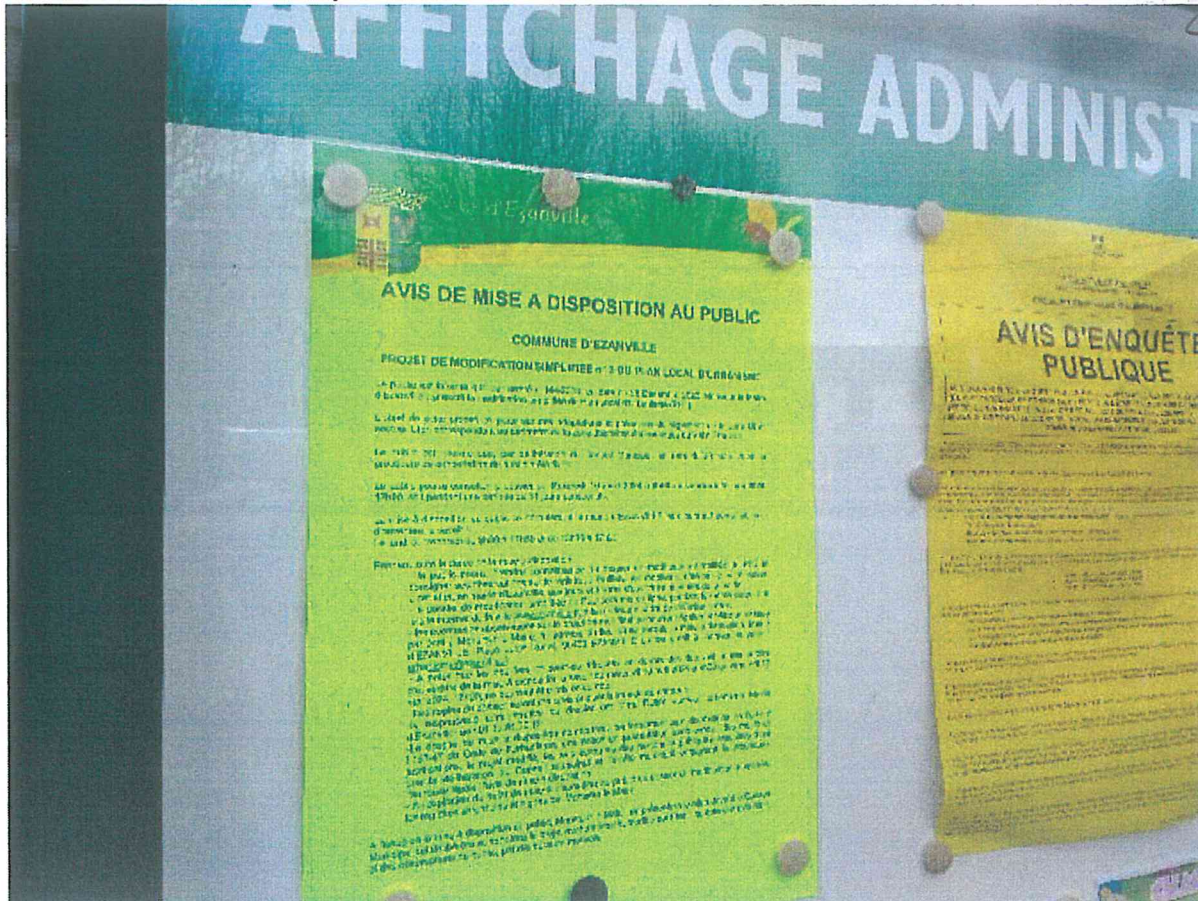


Photo N°7 - <Nouvelle photo>

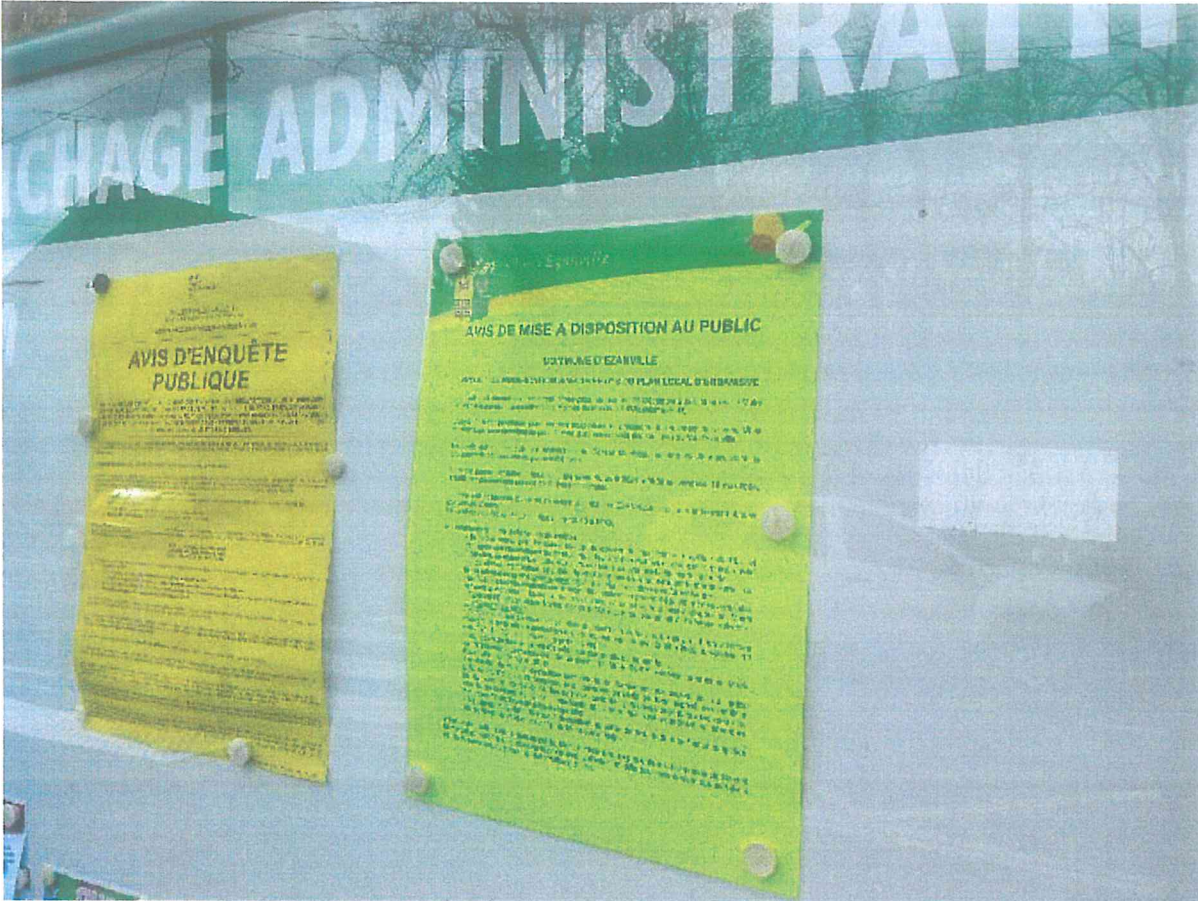


Photo N°8 - <Nouvelle photo>

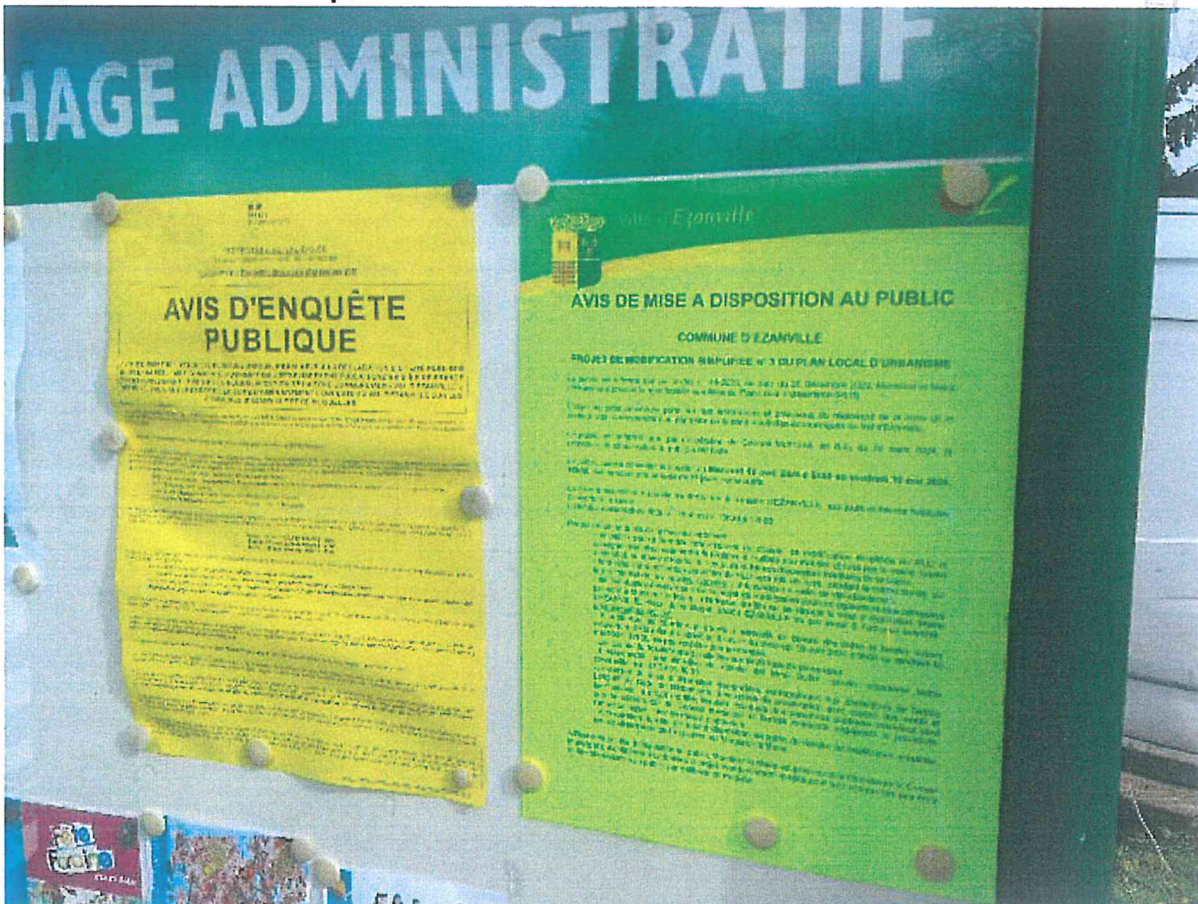


Photo N°9 - <Nouvelle photo>

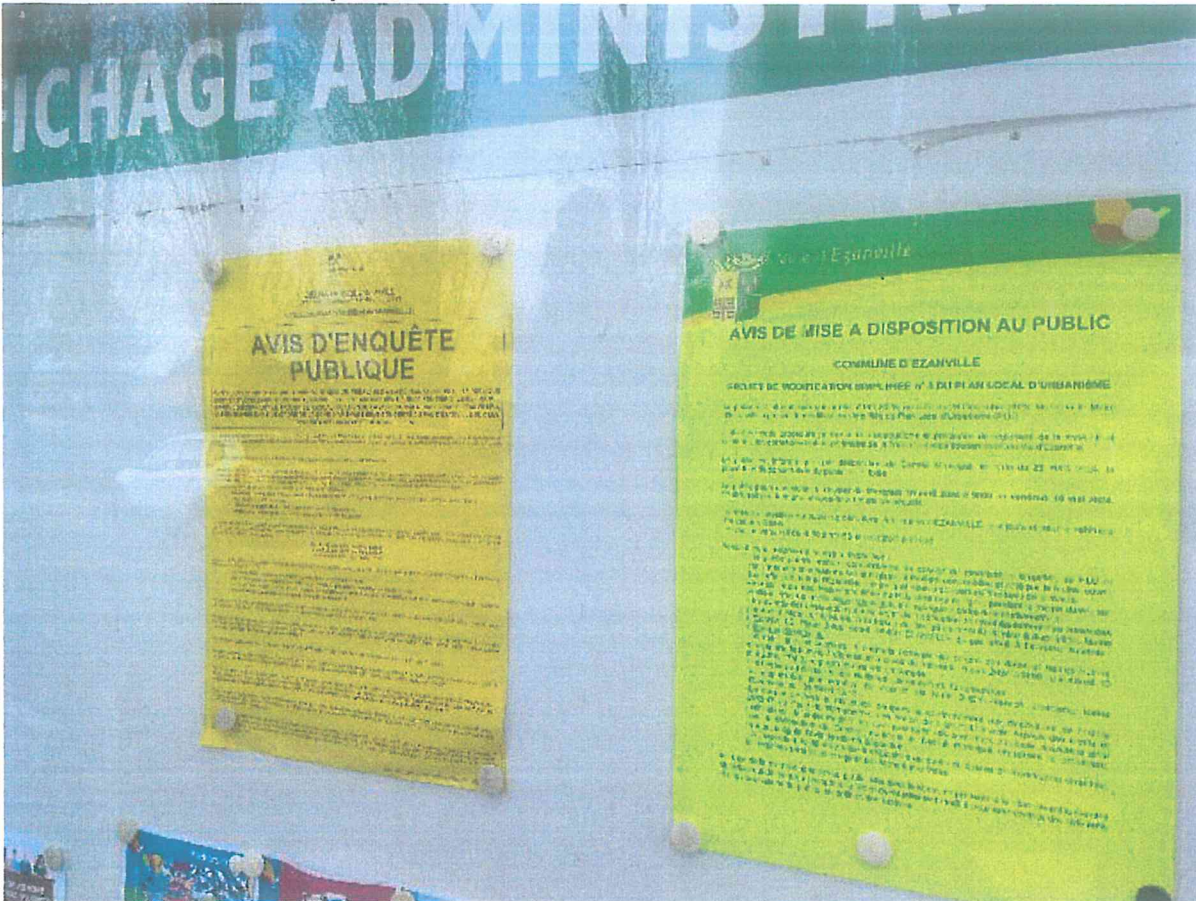


Photo N°10 - <Nouvelle photo>

